

23 communes des Monts du Lyonnais proposent le dispositif « Ma Commune Ma Santé » : il s'agit d'un dispositif national de mutuelle santé qui s'adresse aux administrés des communes partenaires. L'association « Ma Commune Ma Santé » propose aux habitants des communes partenaires une quinzaine de contrats de complémentaire santé négociés au niveau national.

Il s'agit de permettre à tous d'accéder aux soins. En effet, certains habitants renoncent aujourd'hui à se faire soigner, faute de couverture mutuelle suffisante. Sont visées prioritairement les personnes n'ayant pas de mutuelle d'entreprise : retraités, demandeurs d'emplois, travailleurs non-salariés, fonctionnaires... L'offre s'adresse à tout le monde sans questionnaire de santé ni limite d'âge.

Sont partenaires de « Ma Commune Ma santé », les communes de : Aveize, Brussieu, Chambost-Longessaigne, Chevrières, Coise, Duerne, Grammond, Grézieu-le-Marché, Pomeys, Haute-Rivoire, La-Chapelle-sur-Coise, Larajasse, Longessaigne, Maringes, Meys, Montrottier, Ste-Catherine, St-Clément-les-Places, St-Denis-sur-Coise, St-Laurent-de-Chamousset, St-Martin-en-Haut, St-Symphorien-sur-Coise et Viricelles.

Pour les autres communes, veuillez voir directement avec votre mairie ce qui est éventuellement proposé en matière de mutuelle communale.

Les habitants de ces 23 communes peuvent être reçus en rendez-vous individuel gratuit.

Il s'agit d'un rendez-vous conseil de 30 mn : le conseiller étudie vos besoins; il peut être à même de vous proposer une complémentaire plus avantageuse (financièrement et en termes de couverture) parmi ceux qu'il propose.

Pour que des comparaisons puissent être faites, pensez à amener lors du rendez-vous le tableau de garantie de votre mutuelle actuelle, ainsi que son coût ! Amenez également votre Carte vitale, votre carte d'identité et votre RIB.

Vous pouvez prendre rendez-vous sur l'une ou l'autre des permanences suivantes :

- Vendredi 4 septembre de 9h à 12h à St-Laurent (Mairie)
- Mardi 8 septembre de 14h à 17h à Chazelles-sur-Lyon (mairie)
- Jeudi 10 septembre de 9h à 12h à Chevrières (mairie)
- Jeudi 10 septembre de 14h à 17h à Montrottier (mairie)
- Lundi 14 septembre de 14h à 17h à Panissières (mairie)
- Vendredi 18 septembre de 9h à 12h à St-Clément-les-Places (mairie)
- Lundi 21 septembre de 9h à 12h à Chambost-Longessaigne (mairie)
- Lundi 21 septembre de 14h à 17h à Chazelles-sur-Lyon (mairie)
- Lundi 28 septembre de 14h à 17h à Aveize (mairie)
- Jeudi 1^{er} octobre de 9h à 12h à St-Symphorien (mairie)
- Lundi 5 octobre de 9h à 12h à Chazelles-sur-Lyon (mairie)
- Lundi 12 octobre de 14h à 17h à St-Symphorien (mairie)
- Mardi 13 octobre de 9h à 12h à St-Martin-en-Haut (mairie)
- Mardi 13 octobre de 14h à 17h à La-Chapelle-sur-Coise (mairie)
- Vendredi 23 octobre de 9h à 12h à Panissières (mairie)
- Mardi 27 octobre de 9h à 12h à Coise (mairie)
- Mardi 27 de 14h à 17h à Duerne (mairie)

Si par la suite vous souhaitez accéder à l'une des complémentaires santé proposées, vous pourrez, si besoin, être accompagné dans vos démarches administratives lors d'un second rendez-vous.

Habitants de ces 23 communes, pour prendre rendez-vous, contactez votre mairie.

Le dispositif Ma Commune Ma Santé propose également des solutions pour les personnes bénéficiant de la complémentaire santé solidaire (anciennement CMU et ACS) mais ces contrats ne pourront pas être proposés lors des permanences. Pour pouvoir y accéder il faut impérativement passer par la plateforme de l'association ACTIOM (appel non surtaxé au 05 64 10 00 48).